

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

---

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 665 Rect.

présenté par

M. Likuvalu, M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin,  
M. Giraud, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac, Mme Pinel, Mme Robin-Rodrigo et Mme Langlade

-----  
**ARTICLE 7**

Substituer aux alinéas 2 à 15 les cinq alinéas suivants :

« 1° L'article L. 632-1 est ainsi modifié :

« *a*) Après le mot : « des », la fin du deuxième alinéa du II est ainsi rédigée : « contrats-types entre les membres, où sont précisés le volume, la marge, la fourchette de prix, la durée, les modalités de mise en œuvre et un cahier des charges ».

« *b*) Après le quatrième alinéa du I sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

« – à établir des références sur les coûts de production et les prix ;

« – à ajuster l'offre à la demande en instaurant un lien entre les prix et les coûts de production. ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à travers la mise en place de contrats-types de permettre aux agriculteurs d'accroître leur pouvoir de négociation, de renforcer le rôle des inter professions et de réguler la production donc l'offre.